Service Enfance
Education
☎01.43.24.62.11

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT
2026/2027

Vous venez de vous installer à Nogent-sur-Marne et, vous êtes hébergés. Aussi, il vous est demandé de compléter l'attestation d'hébergement ci-jointe, et de présenter à la Maison de la famille – 2 rue du Maréchal vaillant les documents listés ci-dessous :

☐ Déclaration sur l'honneur de l'attestation d'hébergement

☐ Les pièces d'identité de l'hébergé et l'hébergeant

☐ Deux justificatifs de domicile de **moins de 3 mois de l'hébergeant** : Attestation d'assurance habitation, facture Electricité, Gaz Eau, quittance de loyer, acte de propriété, contrat de location, le dernier avis de la taxe foncière…).

☐Un justificatif de domicile de **moins de 3 mois de l'hébergé** chez l'hébergeant (attestation d'assurance scolaire précisant la protection sur le temps périscolaire, attestation d'allocataire CAF, attestation de sécurité sociale – **Facture de téléphone portable non acceptée**).

Dans l'éventualité où votre situation viendrait à se modifier durant l'année, il conviendra d'en informer le service Enfance-Education. **Dans le cas contraire, ces documents vous seront à nouveau demandés pour la prochaine rentrée scolaire.**

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT
Déclaration sur l'honneur

M. / Mme, ……

Déclare héberger depuis le……

Lien de parenté (*grands-parents, amis*…..)……

M. / Mme, ……

Et son (ses) enfant(s) : ……

À mon domicile à Nogent-sur-Marne,

Adresse : ……

……

Tél. : ……

Fait à Nogent-sur-Marne, le ……

Signature du (des) parent(s) hébergé(s) Signature de l'hébergeant(e)

AVIS IMPORTANT

(Article 441-7 du code pénal)
"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :
1/ d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts
2/ de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère
3/ de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié
Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui".